RÉFLEXIONS

SUR LES RAPPORTS ENTRE

LA PHARMACIE

ET

LA MÉDECINE MILITAIRES

PAR

LE Dr C. ROUCHER

Pharmacien principal de 1re classe,
en chef à l'hôpital militaire du Gros-Caillou,
ex-professeur des hôpitaux militaires d'instruction et de l'École de médecine
et de pharmacie d'Alger,
membre de la Société de pharmacie de Paris
et de plusieurs autres sociétés savantes,
membre honoraire et fondateur de la Société de médecine d'Alger,
officier d'Académie,
chevalier de la Légion d'honneur.

Extrait de la GAZETTE MÉDICALE DE PARIS.



PARIS

J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE,

19, rue Hautefeuille.

1872

TRAVAUX DU MÊME AUTEUR.

Note sur la préparation du bichlorure de mercure et sur un nouvel oxydo-chlorure de ce métal. (Rec. de méd. et de chir. milit., 1844, 1re série, t. LVII, p. 235.)

Recherches sur le sang. (Rec. de méd. et de chir. milit., 1848, 2e série, t. II, p. 336. En collaboration avec M. Coulier.)

Recherches sur les chloro-mercurates-mercuriques. (Rec. de méd. et de chir. milit., 2e série. t. V, p. 278.)

Note sur une nouvelle méthode d'analyse des sels métalliques. (Rec. de méd. et de chir. milit., 1850, 2e série, t. V, p. 296.)

Recherches toxicologiques. (Rec. de méd. et de chir. milit., 1851, 2e série, t. VIII, p. 266.)

De l'emploi de la magnésie dans les empoisonnements par les sels de cuivre. (Gaz. méd. d'Alsace, 1852.)

Mémoire sur l'emploi et le réemploi des sangsues. (Rec. de méd. et de chir. milit., 1858, 3e série, t. II.)

Mémoire sur le sulfate bibasique de cuivre et ses dérivés. (Rec. de méd. et de chir. milit., 1860, no 1.)

Notice sur les eaux thermales du Bou-Sellam et du Bou-Taleb, près Sétif (Algérie). (Gaz. méd. de l'Algérie, 1860.)

Essai sur la constitution des marnes. (Journ. de chim. et de pharm., extrait, 1860.)

Sur le polypore du pistachier de l'Atlas, matière colorante jaune de l'Algérie. (Rev. hort. de l'Algérie, 1860.)

Analyse d'un vin de l'Algérie. (Rev. hort. de l'Algérie, 1861.)

Circonstance nouvelle de coagulation du sang. (Bull. de la Soc. de méd. d'Alger, 1861.)

Sur la nourriture des porcs avec les débris des clos d'équarrissage. (Bull. de la Soc. de méd. d'Alger, 1861.)

Acrodynie sporadique en Algérie. (Bull. de la Soc. de méd. d'Alger, 1863.)

Du rouissage considéré au point de vue de l'hygiène publique et de son introduction en Algérie. (Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 1864, 2e série, t. XXII.)

De la rage en Algérie et des mesures à prendre contre cette maladie. (Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 1866.)

Du service de la pharmacie militaire, son importance, sa situation actuelle; réformes à introduire dans son organisation. (Sept. 1871.)

672 — Paris. Imprimerie Cusset et Ce, rue Racine, 26.

RÉFLEXIONS

SUR LES RAPPORTS ENTRE

LA PHARMACIE ET LA MÉDECINE

MILITAIRES.

M. le docteur Jules Arnould vient d'écrire dans la GAZETTE MÉDICALE de Paris (1) un assez long article à propos de deux récentes brochures sur la pharmacie militaire.

En lisant ces lignes aigres et fantaisistes sur un sujet sérieux, j'ai d'abord souri, sans dépit ni indignation ; puis je suis resté froid et sévère. Tout le monde en fera autant.

J'y répondrai cependant, puisque j'y ai les honneurs d'une prodigue citation ; non que j'y trouve matière à discussion utile, ou que je ressente le moindre goût pour une polémique de cette sorte, qui substitue les petites passions à l'intérêt général, mais parce qu'il y a des imputations et des erreurs qui ne doivent pas passer dans le domaine public, et qu'il ne faut pas laisser les lecteurs d'un journal aussi grave que celui-ci, sous l'impression d'un feuilleton aux allures de pamphlet, qui leur est présenté comme un compte rendu bibliographique et critique.

On m'excusera de ne pas prendre le ton que l'auteur a choisi. Son rire sarcastique et léger, parfois spirituel, quoiqu'il s'exerce sur

---

(1) GAZ. MÉD. 25 novembre 1871, p. 535.

des lieux communs déjà vieux, ne conviendrait guère au rôle qu'il m'impose. Je respecte ma profession, parce qu'elle me trace des devoirs, et ne suis nullement tenté d'en occuper les amateurs de gaieté.

Quant à la situation qui m'est faite par mon jeune critique, j'ai à l'en remercier cordialement. Il a eu soin de me ménager la liberté de langage nécessaire, en déclarant qu'à cette place, on peut attaquer les choses, nullement les personnes, sentiment auquel je m'associe sans réserve en prenant la plume. Jamais, d'ailleurs, patient ne fut plus à l'aise en face de son exécuteur; voyez plutôt :

J'ai dit que la médecine militaire a cherché à porter atteinte au service pharmaceutique de l'armée par un esprit de rivalité envieuse et jalouse et de présomption que rien ne justifie, et par ignorance de la nature et du fonctionnement de ce service, aussi bien que des besoins multiples auxquels il est appelé à répondre.

Eh bien ! M. Jules Arnould donne tête baissée et les yeux fermés à travers la brèche que j'avais pratiquée dans un cas de légitime défense. On peut lire d'un bout à l'autre son réquisitoire, et je défie qu'on y voie autre chose que la preuve la plus irrécusable de ce que j'ai avancé. On y rencontre même, par surcroît, l'injustice et la malveillance, sans compter les erreurs que je veux croire involontaires.

Des écrits dont il s'agissait de faire l'analyse, rien, ou presque rien; heureux encore est-on, quand les vagues aperçus esquissés ne prêtent pas aux auteurs une pensée contraire à celle qu'ils ont exprimée.

Les études faites sur les projets de fusion et de subordination de la pharmacie militaire à la médecine, sur l'importance et l'état actuel du service pharmaceutique à l'armée, sont passées sous silence. En suivant cet exposé, on pourrait croire que les auteurs se sont bornés à présenter un projet d'organisation tout arrêté, ce qui n'est pas, et que les réformes demandées n'ont pas pour base l'examen réfléchi des besoins du service et l'application plus complète des règlements en vigueur, application qui fait le fond même de leurs travaux. La critique de l'état de choses existant y est confondue avec celle des modifications réclamées, en sorte que le lecteur étranger aux rouages du service de santé ne peut se faire la moindre idée de la question soulevée et des solutions proposées.

On ne distingue pas davantage la véritable opinion que professe l'écrivain à l'égard de la pharmacie et des pharmaciens. S'instituant juge et dispensateur de la considération publique, il offre à ceux-ci, qui ne la lui demanderont certes pas, une certaine estime en échange d'une dose de mérite qu'il entend leur mesurer, tout en affectant un triste dédain pour leur profession, ce qui est peu logique; et tout en les partageant en deux catégories : le *spéculateur-négociant*, et *le pharmacien sérieux qu'on peut aussi appeler honnête*, ce qui est injurieux pour le premier.

Je ne sais si ce rapprochement entre les pharmaciens-négociants et les pharmaciens honnêtes, d'une part, et le classement flatteur des pharmaciens militaires parmi ceux-ci, de l'autre, ne laissera rien à penser; mais je ne reconnais qu'une seule classe de pharmaciens, civils ou militaires, ayant la même mission à remplir auprès de l'armée et de la société. Quant aux hommes, ils se séparent tous en bons et en mauvais, sans acception d'état.

Ah! croyez-le, on ne gagne rien à mépriser ses adversaires ; et il arrive souvent qu'en voulant les abaisser, on décline soi-même ; car en mettant les choses au mieux, la distance, si elle existe, demeure la même entre eux et soi.

Je dis : si la distance existe. M. Jules Arnould a résolu la question : « La pharmacie, nous apprend-il, n'est pas l'égale de la méde« cine, nous l'avons fait voir. » Et ailleurs : « La pharmacie mili« taire, vis-à-vis de la médecine, joue un rôle peu sympathique, a « des fonctions inférieures, des obligations moindres, des avantages « matériels et moraux supérieurs; son utilité est plus que problé« matique. Pour ces causes, la médecine plaide le divorce, dût-il « équivaloir à l'extinction de la partie adverse. »

Voilà qui est net et jugé. Cependant, nous en voudrions d'autres raisons que de futiles railleries ou de paradoxales subtilités. La médecine se place résolûment au-dessus de la pharmacie; mais, si la pharmacie n'est pas de son avis, qui tranchera ce misérable différend d'amour-propre et de préséance? Sont-ce les masses mal éclairées et sujettes au préjugé, ou bien l'équité qui consiste à peser la somme des connaissances et des services rendus? Devant ce dernier arbitre, comment s'y prendrait-on pour accorder le pas à l'une sur l'autre?

L'utilité de la pharmacie militaire plus que problématique! et son extinction! Ah! ici, je me sens distancé... par l'incompétence de

mon contradicteur à qui j'expliquerais vainement, je le vois, ce que c'est que la pharmacie militaire.

Notez en passant cet intérêt touchant pour un service de l'État, se traduisant par un vœu d'extinction, afin de n'avoir pas la douleur de partager avec lui des avantages matériels et moraux dits supérieurs, quand ils sont à peine égaux.

On me reproche d'avoir, dans un langage plus solennel que clair, affirmé que les pharmaciens ne seraient jamais les servants des médecins, et moins encore dans l'armée qu'ailleurs. Comment! cela n'est pas clair? Serait-ce, par hasard, que la médecine ne peut comprendre si outrecuidante prétention d'indépendance de la part de cette sœur qu'elle veut mettre en lisières, ou étouffer?

Il est vrai que « le lien qui rattache la médecine à la pharmacie « n'est que le rapport banal de consommateur à fournisseur, comme « il en est vis-à-vis du marchand de vins, du boucher, etc. » Idée fausse s'il en fut, puisque le seul consommateur des remèdes, c'est le malade, et dont la forme ne mérite pas plus d'être relevée que le fond.

Vous méprisez ou mettez au-dessous de vous la profession pharmaceutique, soit. Mais comment ferez-vous quand, sur votre demande, on vous aura chargé de ce service?

Vous aurez, selon vous, des docteurs spécialisés pharmaciens, beau produit, entre parenthèse ! Mais ces docteurs auront donc déchu. La situation sera la même ; je me trompe, elle sera pire parce qu'il s'y ajoutera une absurdité. Elle tournera contre vous, parce que, de votre propre aveu, elle entraînera la déchéance d'une partie de vous-même ; et alors, ce ne sera plus une déchéance spéculative, mais bien une déchéance de fait, car les médecins-pharmaciens seront réellement au-dessous des médecins. Ils descendront jusqu'au-dessous des pharmaciens, dont ils n'auront ni les aptitudes ni les connaissances.

Lorsque dans un hôpital ou une ambulance, par suite de circonstances imprévues, mais fort possibles et quelquefois fatales, le médecin-pharmacien fera défaut, vous obligerez donc un chirurgien ou un médecin de profession spéciale à prendre le service pharmaceutique? Vous lui infligerez la prétendue humiliation de la potion ou du compte en médicaments; vous la subirez peut-être vous-même. Un médecin militaire, à qui je dois cette objection, m'avouait qu'il repoussait de toutes ses forces l'idée d'une mesure qui l'arracherait

à ses occupations naturelles, et le mettrait à l'écart de ses collègues mieux partagés.

Tout cela ne supporte pas l'examen.

Vous reconnaissez avec empressement que les pharmaciens, tant civils que militaires, fournissent beaucoup de savants ; qu'ils siégent à l'Académie et que les portes de l'Institut leur sont accessibles : et vous regardez d'un œil dédaigneux, une profession qui réunit de semblables éléments !

Ce n'est pas ainsi que le comprennent ces corps illustres, quand ils admettent dans leur enceinte des hommes voués depuis longues années aux travaux commandés par leur état. Il y a une section de pharmacie à l'Académie de médecine, et il serait étrange, convenez-en, qu'elle se recrutât parmi des savants qui ne seraient pas pharmaciens, ou qui, en raison de leur autorité dans des sciences qui se rattachent intimement à la pharmacie, ne la représenteraient pas par son côté le plus élevé.

Les pharmaciens sont donc savants parfois, puisque vous voulez bien l'admettre, mais comme pharmaciens, entendons-nous bien ; et quand vous nous montrez une pharmacie militaire occupée par un *infirmier* d'un côté, un *comptable* de l'autre, un *savant* entre les deux, et que vous demandez où est le *pharmacien*, je vous réponds en désignant le savant ; vous n'avez pas le droit de les séparer.

Enfin, cette allusion spécieuse à un pharmacien militaire, continuant si brillamment, à l'Académie de médecine, la doctrine de l'organisme, et rappelant, comme au temps de Broussais, l'école du Val-de-Grâce, cette allusion évoque un fait dont la pharmacie peut s'énorgueillir ; car, loin de sortir de son rôle, elle eut l'honneur de démontrer ce que l'on ne savait peut-être pas encore assez alors, et ce qu'elle était particulièrement en mesure de soutenir ainsi, c'est que les sciences physiques et naturelles ont, dans le progrès des connaissances médicales, une part plus large qu'on ne le supposait ; et depuis lors, on a vu les plus belles illustrations de la chimie et de la pharmacie s'asseoir à côté de leur savant prédécesseur, et confirmer, par leur seule présence, une vérité dont l'origine remonte aux premiers âges de la médecine.

Un dernier mot à propos de ce parallèle peu utile entre la médecine et la pharmacie.

M. Jules Arnould nous dépeint le pharmacien dans sa boutique

passant sa vie à des inventions aussi niaises que lucratives, ou, dégoûté un beau jour de la contemplation d'un étalage aussi bigarré que ridicule, se réfugiant dans son laboratoire pour tâcher de devenir un savant.

Serait-il question de cela dans les brochures dont il prétend rendre compte? La pharmacie militaire est-elle en jeu dans ce détail? Non, mais il est facile de deviner pourquoi il en parle.

Pour moi, je le remercie de ce hors-d'œuvre. Il me fournit la première occasion qui se soit encore offerte de demander hautement et publiquement la suppression de l'officine, de ces étalages indécents, édifiés à l'imitation de l'Angleterre, de ces manipulations précipitées et sujettes à erreur devant un public qui se renouvelle sans cesse, de ce comptoir enfin, théâtre de mesquins débats. Oui, malgré l'exemple de la jeune Amérique, cette idole, assez dédaigneuse pourtant, de nos utopistes en révolution et en socialisme, où ce regrettable usage, aggravé du libre exercice, est poussé jusqu'à une incompréhensible promiscuité avec l'épicier et le négociant en balais, je voudrais être assez autorisé pour engager le pharmacien à se retirer dans son laboratoire et dans son cabinet, et à en agir avec le public comme le médecin lui-même. Je voudrais qu'on donnât au pharmacien le titre de docteur en pharmacie qui lui revient, comme à d'autres le titre de docteur ès-sciences, de docteur en médecine, en droit, en théologie, etc. Alors, cette puérile querelle de préséance tomberait d'elle-même et chacun y gagnerait en repos et en dignité.

Encore quelques lignes, plus spéciales à la pharmacie militaire, pour relever des erreurs graves.

M. Jules Arnould, partisan de la séparation absolue des deux professions dans l'armée, parle de la folle passion de la pharmacie pour la médecine militaire, à laquelle elle se *cramponne* (sic) d'une manière flatteuse et attendrissante. Il ajoute que la pharmacie a tout à perdre à une séparation qui sera entièrement à l'avantage de la médecine.

Il semblerait donc que les pharmaciens qu'il cite aient prêché pour le maintien de ce mariage forcé, que lui voudrait dissoudre. Or, il arrive, au contraire, que j'ai insisté sur la nécessité de constituer et d'organiser la pharmacie tout à fait à part de la médecine. M. Jules Arnould n'aura sans doute pas saisi ce point capital de mon travail, dont il attribue l'idée à lui ou aux médecins.

Il arrive aussi que la médecine réclame à grands cris la *fusion* ou la *subordination* de la pharmacie contre lesquelles je me suis élevé autant que je l'ai pu ; mais j'ignorais que ces deux mots fussent synonymes de *divorce*.

Le fait est que la pharmacie a un grand avantage à n'être pas confondue avec la médecine, et que la passion platonique qu'on lui prête ne l'a pas empêchée d'aller au-devant de cette séparation pour laquelle la médecine plaide si haut après coup.

M. Jules Arnould se plaint de ce que les pharmaciens partagent trop jeunes d'âge, de grades et de services, les prérogatives de chefs avec des médecins âgés et de grade supérieur. Il fait de cela un grief contre la pharmacie militaire, tandis qu'il sait bien que cette disposition anormale dérive d'un vice de notre organisation, auquel il est on ne peut plus simple de remédier en confiant la répartition du personnel de santé à ses chefs naturels, médecins et pharmaciens, et en ne tolérant plus que des pharmaciens d'un grade élevé soient en sous-ordre, quand des fonctions de chef les réclament.

Les médecins, nous dit-on, sont exposés, aux hôpitaux, à toutes les contagions, en campagne à tous les dangers de la guerre ; tandis que les pharmaciens ne courent aucun risque, ni dans leur officine, ni sur les champs de bataille. Mais, à la suite des épidémies ou des combats, ils reparaissent à la curée des grades et des honneurs qu'ils revendiquent sous l'égide des médecins et sous celle de la dénomination hybride d'officiers de santé, qui fait que « le pavillon couvre la marchandise. »

Quel reproche ! et dans quels termes ! Les médecins n'ont donc pas assez de grades et de croix ? Les pharmaciens ont donc pris sur leur part ? Si les médecins se chargeaient du service de la pharmacie, ceux d'entre eux qui l'exécuteraient ne participeraient donc pas à la masse des récompenses ou de l'avancement ; ils ne porteraient pas ces titres de commandement qui parent si bien les médecins, et ne s'assiéraient pas à la table des généraux ?

Honnêtes pharmaciens, pour qui les épidémies n'ont que des ménagements ineffables, et qui n'entendez le canon que de loin, quelle délicatesse à vous de venir, après le fléau ou après le combat, tendre une main éhontée aux prix du mérite et du courage !

Voici poindre une nouvelle doctrine médicale, qui nous apprend que la contagion et l'infection se mesurent au mètre ; qu'en dehors

de la salle où le médecin va risquer sa vie, personne n'a le droit d'être atteint du miasme mortel; qu'un hôpital est trop vaste, et la pharmacie trop reculée, pour que le rayon de ce foyer délétère embrasse l'entière superficie de l'établissement en péril, et pénètre dans l'asile béni de la santé éternelle!

Voici également une nouvelle constitution des armées actives, une nouvelle méthode stratégique : les ambulances divisionnaires ne seront plus sur le champ de combat; les troupes en mouvement devront se garder, pendant l'action, de se replier sur les ambulances des divisions ou des corps d'armée; il n'y aura plus de surprise de la part de l'ennemi, et en cas de déroute, les ambulances détaleront bien avant que celui-ci n'arrive; tout cela, pour éviter que les pharmaciens desdites ambulances ne soient enveloppés par les dangers qui les exposeraient à mériter les récompenses dues aux médecins.

Puis, les pharmaciens continueront à avoir le don d'ubiquité. Ils ne seront pas présents aux ambulances de première ligne, et, à titre de pharmaciens, on les enverra ailleurs; n'importe où. Mais comme hommes, comme jeunes et dignes cœurs, on les y verra se réunir aux médecins *pour faire des pansements.*

Alors, les médecins ne se plaindront plus unanimement, comme aujourd'hui, de la présence des pharmaciens aux ambulances, puisqu'à ce titre, ils n'y seront plus.

Prenez garde! ceux qui n'ont pas vu les pharmaciens aux ambulances avancées feraient croire qu'ils ne s'y trouvaient pas eux-mêmes, si l'on ne savait le contraire.

Prenez garde encore! vous donneriez à penser que vous avez oublié ces camarades regrettés, pharmaciens de l'armée d'Orient, morts à vos côtés et malgré vos soins, de ce terrible typhus qui fit parmi nous plus de victimes que le feu des Russes. Singulier hasard! le fléau en tua proportionnellement plus que de médecins!

Ce n'est pas le lieu de s'étendre sur ce sujet. Nous ne dirons pas quand et combien souvent les pharmaciens examinent les déjections les plus infectes et réputées les plus contagieuses, afin de venir en aide à la médecine et à la science; ce que M. Jules Arnould paraît ignorer, et ce dont il peut s'assurer en provoquant lui-même ces recherches dangereuses. Nous ne prétendons pas recueillir des

faits de la guerre d'impérissables lauriers. Mais il est juste de dire que nulle part la contagion n'a de préférences, et qu'aux armées, il y a des dangers, des fatigues, des souffrances, des privations pour tous, bien moindres sans doute pour les non-combattants, et partagés à peu près également par tous les officiers sans troupe, y compris les médecins qui ne suivent pas les régiments.

Enfin, peut-on soutenir que le mérite et la supériorité sont uniquement en raison des dangers courus au feu ? A ce compte, le soldat passerait avant le général en chef qui est heureusement moins exposé, et avant tous les médecins des ambulances !

Après les honneurs et les grades militaires, ce sont les honneurs scientifiques qui irritent la fibre jalouse de nos voisins. A l'Institut, à l'Académie de médecine, dans les sociétés et les journaux scientifiques, nous ne serons rien si nous voulons vivre ; car ce n'est pas à titre de pharmaciens que nous y sommes tolérés (même à la section de pharmacie de l'Académie) ; c'est parce que l'on veut bien oublier que nous avons une profession, que l'on daigne se persuader que nous sommes rentiers ou propriétaires. Sinon, on supprimerait la pharmacie, parce que « ce qui fait l'honneur des individus est pré- « cisément la condamnation de l'institution ; » et si nous sommes assez heureux pour être privés de notre état, nous aurons encore plus de chances que jamais d'envahir l'Institut et l'universalité des corps savants qui deviendront le refuge de tout le corps pharmaceutique en masse, rendu aux douceurs du *farniente*.

Voulez-vous la preuve à l'appui de cette logomachie? « C'est que « les pharmaciens ne s'illustrent pas par la pharmacie même... « Aussi, un des premiers soucis du pharmacien jaloux de faire un « peu de bruit dans le monde scientifique, est de se faire recevoir « docteur en médecine : témoin les éminents auteurs des brochures « que nous signalons. »

Pardon, mon cher confrère ; ces éminents auteurs, et d'autres aussi, sont simplement et exclusivement docteurs en médecine, parce qu'ils ont débuté dans la carrière médicale, à laquelle ils se destinaient. L'un d'eux, je vous l'assure, n'a embrassé la pharmacie militaire que parce qu'il espérait faire par ce moyen un peu plus de bruit dans le monde scientifique, selon votre expression, et faire des jaloux et des envieux. Il n'a pas réussi, je l'avoue ; mais l'intention y était.

Ensuite, où avez-vous vu que les pharmaciens ne s'illustrent pas par la pharmacie même? L'histoire est là.

Je crois, d'ailleurs, que les études médicales et le titre qu'elles confèrent sont plutôt nuisibles qu'utiles aux pharmaciens, pour des raisons que chacun trouvera; de même que, contrairement à votre opinion, mon expérience d'ancien professeur des hôpitaux d'instruction et des écoles secondaires de médecine et de pharmacie me porte à affirmer que l'enseignement pratique de la chimie aux médecins, en vue de l'application future des opérations du laboratoire à l'observation médicale et aux expertises médico-légales, ne répond pas à cette idée irréalisable de mettre ceux-ci en état de se suffire à eux-mêmes et de se passer désormais du pharmacien-chimiste, vu que l'on ne rendra jamais, au grand jamais, un médecin universel, non plus que pharmacien; car la chimie n'est pas toute la pharmacie, tant s'en faut!

Ce n'est pas là, ce ne peut être là le but de l'enseignement auquel il est fait allusion ici, et sur le caractère duquel les médecins ne doivent pas se méprendre, sous peine de rester demi-praticiens et demi-savants. Méfions-nous des aptitudes et des professions mixtes, des écoles, des enseignements mixtes, comme des institutions et des temples mixtes.

Cette question comporte des développements qui ne peuvent trouver place ici.

Reprocher ou envier aux pharmaciens militaires leur instruction ou leurs tendances scientifiques, c'est trahir le désir de voir le service pharmaceutique de l'armée entre les mains d'ignorants, d'un zèle et d'une moralité douteux ; c'est, en cherchant à abaisser la situation hiérarchique et scientifique de notre pharmacie militaire, méconnaître l'avantage incontestable qu'elle possède sur celles des autres nations, et attenter aux aspirations élevées du vrai progrès, qui doivent honorer l'armée française.

Avancer que les pharmaciens se rejettent dans la science, parce que les détails du service leur répugnent, c'est calomnier la science qui rend honnête et consciencieux ; c'est calomnier le serviteur qui, tout en veillant aux obligations d'un service contre lequel aucune plainte ne s'élève, sait consacrer ses loisirs à de nobles occupations.

Laissez à ces hommes, dont on a besoin, dont les attributions n'ont pas le prestige des vôtres, dont le travail silencieux n'a d'autre

récompense que la satisfaction du devoir accompli, les joies désintéressées de l'étude et l'estime des gens instruits, qui arrivent tard à ces honneurs dont vous avez la précoce jouissance; laissez-leur le goût d'une tâche ingrate que vous ne revendiquez que parce que vous ne la connaissez pas, et à laquelle ils finissent par s'attacher, parce qu'ils l'accomplissent avec la conscience de son utilité et du service rendu. Vous qui répudiez en riant, comme incompatible avec le génie médical, ces comptes qui sont la base de l'ordre et de la régularité dans toutes les dépenses de l'État; qui, faute d'application patiente, n'avez pu éprouver ce sentiment si naturel par lequel l'assiduité fait trouver jusqu'à du charme aux plus monotones et aux plus prosaïques occupations, vous avez pris pour de la nausée ce que j'ai dit des fonctions de manœuvre et de copiste dont je voudrais voir le pharmacien militaire en partie affranchi. C'est une erreur de plus. Il n'y a pas davantage dédain et dégoût pour ce travail de notre part, qu'il n'y en a de la part du médecin à confier la petite chirurgie, la tenue des cahiers et des relevés, les écritures statistiques et autres du service médical, etc., dans les hôpitaux et dans les régiments, à des infirmiers de visite et à des secrétaires que personne ne songe à refuser, tant ils sont indispensables. Cela est si vrai que je suis un de ceux qui, après une assez longue pratique personnelle, ont le plus insisté, en toutes circonstances, sur l'importance d'une comptabilité rigoureuse, répétant avec complaisance que c'est là l'instrument d'optique à l'aide duquel le chef aperçoit le mieux les détails et la marche de son service.

Toutes ces choses, les médecins les ignorent; ils n'ont nul besoin de les savoir. Aussi n'en parlé-je que pour indiquer en passant à quel point nous sommes fondés à repousser cette foule d'allégations sans preuves qui vont nous devançant partout.

Ne vous inquiétez donc plus de l'emploi de nos loisirs, bien moindres que les vôtres. Imitez notre discrétion, qui nous porte à ne pas discuter de votre science, de vos obligations, de votre service et de vos réformes. Usez de ce que nous savons, car c'est en grande partie pour vous que nous l'avons appris, et, je vous le répète, venez nous rejoindre sur le terrain commun de la concorde que nous n'avons pas quitté les premiers.

Voilà le vrai caractère de cette cause que vous aviez crue presque perdue à l'avance, parce qu'elle était portée devant le public scien-

tifique, et que par cette même raison je considère, moi, comme gagnée, même avant procès et auprès d'un grand nombre de vos propres collègues. Ainsi, je ne résiste pas, avant de finir, à la tentation de citer une courte appréciation d'une des brochures qui sont l'objet de votre critique, par un médecin militaire, blanchi sous le harnais, et dont le jugement simple et modeste me séduit.

« Ceux qui veulent supprimer votre corps, dit-il, ou qui veulent « le fondre dans la médecine, sont profondément dans l'erreur; et « si, par malheur ils réussissaient, ils ne tarderaient pas à voir qu'ils « ont commis une grande faute, attendu qu'il est aussi impossible à « un médecin de faire de la pharmacie et surtout de la chimie, qu'à « un pharmacien de faire de la médecine et de la chirurgie. A chacun son métier, dit le proverbe. Mais espérons que cela ne sera « pas, pour la plus grande gloire de la médecine et de la pharmacie. »

Je ne m'arrêterai pas à discuter l'utilité de la commission mixte que je voudrais voir présider à une réorganisation du service de santé. M. Jules Arnould n'en comprend le but qu'autant qu'elle s'entendrait sur la séparation radicale de ces deux ordres de fonctionnaires. C'est justement ce que j'espère, et ce que j'ai précisé au chapitre des réformes.

Il est également superflu de discuter un projet de réforme qui n'aura de valeur, s'il en a, qu'autant que la commission d'organisation jugera à propos de s'en occuper, et qui, d'ailleurs, est trop spécial à la pharmacie pour qu'un médecin en soit juge et s'y intéresse.

En résumé :

L'article de M. Jules Arnould est une œuvre d'un goût douteux, inspirée par un sentiment tout autre que celui du bien public, et contre lequel protestent la pharmacie civile et la pharmacie militaire.

Je termine et compte clore ce débat par une dernière réflexion :

J'ai attribué certains projets au temps et à l'esprit révolutionnaire.

« Ce doit être encore la faute à Gambetta ! » s'écrie M. Jules Arnould.

Non. C'est et ce sera toujours la faute de ceux qui profitent des temps de troubles politiques, de désordre révolutionnaire, pour vaquer à des intérêts de corps ou de profession ; de même que les partis révolutionnaires ont saisi l'instant des malheurs de la patrie pour assurer leur triomphe, au lieu de songer au pays.

J'ai pour principe que les sages réformes administratives, pas plus que les autres, ne peuvent se faire au milieu de la tourmente, dans la précipitation et la fièvre des évènements; et jamais je n'accorderai ma confiance aux organisations hâtives enfantées au sein des orages.

Janvier 1872.

FIN.